



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 – 20h15 – au Foyer de la Grande Salle**

---

**Présidence** : Monsieur Andrea TASINATO

**Personnes excusées** : Mmes Carole BOURGEOIS, Nathalie BUSSARD, Amandine COULLARD-DESCOS, Christelle DEBONNEVILLE, Sophie DEBONNEVILLE, Isaline PROBST SCHÄR, Valérie THEINTZ et Sandrine WINKELMANN ainsi que MM. Enis DRAGOSHI, Gregory DUBOIS, Nicolas GOLAY, Nicolas JACQUIER, Marc LANCOUD, Eric MARCHESE, Julien MICHEL, Corentin PASCHE, Jean-Michel RENAUD et Julien WOLF-

**Personne absente** : *aucune*

\* \* \*

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Le Président cite un passage d'une lettre écrite le 5 février 1930 par Albert Einstein à son fils Edouard en espérant qu'elle nous inspirera positivement pour toute la législature "*La vie est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre*".

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **32** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Adoption du procès-verbal</b> du 22 juin 2023</li><li>2. <b>Communications</b> du Bureau</li><li>3. <b>Dépôt du préavis 04-2023 "Arrêté d'imposition pour l'année 2024"</b></li><li>4. Election de la <b>commission de gestion</b></li><li>5. <b>Informations</b> de la <b>Municipalité</b></li><li>6. <b>Divers</b> et <b>propositions individuelles</b></li></ol> |
|---|

### 1. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2023

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

Le Président informe l'Assemblée que M. Julien WOLF a présenté sa démission du Conseil communal. Le Président remercie l'intéressé pour son engagement d'alors et informe que l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal interviendra à l'occasion de la séance du 9 octobre prochain.

Le Président invite l'assemblée à se lever pour rendre un hommage silencieux à feu **M. Jean-Daniel WINKELMANN**, père de Sandrine WINKELMANN, conseillère communale.

### Dates à venir

- 16 septembre 2023 : **action Clean-Up-Day à Gimel**
- Week-end du Jeûne Fédéral : **sortie à Gimel-les-Cascades**
- 22 septembre 2023 : **Gimel apéro organisé par la fanfare**
- 27 septembre 2023 : **soirée du Tir du Conseil**
- 7 octobre 2023 : **marché de l'artisanat à la Grande Salle**
- 9 octobre 2023 : **séance du Conseil communal**

## 3. Dépôt du préavis 04-2023 "Arrêté d'imposition pour l'année 2024"

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis.

Le préavis est renvoyé à la commission des finances pour étude.

## 4. Election de la commission de gestion

Le Président donne lecture de l'article 38 du règlement du Conseil communal portant sur les prérogatives de la commission de gestion. Composée de 5 membres, ces derniers sont élus pour une durée d'une année, rééligibles.

Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures :

M. Jean-Marie PASCHE présente les candidatures *in corpore* de l'ensemble des membres de la commission sortante, à savoir Mmes Sophie CROISIER et Nathalie BUSSARD, ainsi que MM. Jean-Michel RENAUD, Marc GUILLET et Saverio NUTRICATO.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, les candidats sont élus tacitement par acclamation.

## 5. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO :

M. Joël JAQUIER a été désigné pour remplacer M. Nicolas KONRAD, démissionnaire de son poste de responsable du service de la conciergerie. Son entrée en fonction est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

M. Gilbert PITTET a renoncé à sa fonction de porte-drapeau de la Fanfare de Gimel. Il sera remplacé par M. Jean-Luc BIGNENS.



## Conseil communal de Gimel

Mme Anne-Laurence BERGER :

Des échanges informels sont intervenus entre les Communes de Gimel, Saubraz et St-Oyens pour évaluer si les conditions d'un possible rapprochement étaient envisageables. Avant de pousser plus en avant la réflexion, les Municipalités des trois communes entendent sonder leur population sur l'opportunité, ou non, d'un **projet de fusion**.

Sous la **Grande-Salle** se trouve la salle de cuisine, utilisée en son temps par l'Ecole ménagère. Une rénovation ainsi qu'une mise aux normes est actuellement en cours. Elle permettra, entre autre, le retour des Paysannes vaudoises et pourra également servir pour d'autres événements.

Les infiltrations d'eau constatées à la **Salle omnisports** requièrent de mandater une entreprise spécialisée pour mener des investigations plus poussées que celles réalisées jusqu'alors par le personnel communal. Des informations plus précises seront données à l'occasion de la prochaine séance du Conseil communal.

Un chapiteau sera monté à compter du 4 octobre. Il s'agit de la troupe Bonillo qui présente un **spectacle "Les Misérables"** destiné aux écoles de Gimel et Aubonne. Une représentation offerte à la population par la Commune est proposée le vendredi 8 septembre.

**L'action Clean-Up-Day** aura lieu le samedi 16 septembre 2023. Les inscriptions se font directement via le site internet de la commune. Bien qu'elle aura lieu le même week-end que la sortie à Gimel-les-Cascades, nous espérons que les participants seront tout de même au rendez-vous.

M. Laurent GUIGNARD :

Des **restrictions sur la consommation d'eau** ont été prononcées. En effet, malgré les nombreux pompages effectués, les réserves minimales imposées pour la défense incendie n'étaient plus atteintes. Le récent rafraîchissement météorologique n'a, quant à lui, pas d'effet direct sur l'état actuel de nos sources.

Les projets de séparatif des secteurs Publoz et Manège ont été mis à l'enquête publique. La Municipalité souhaite que le Conseil communal élise une commission thématique "réseau d'eau". Les membres seront nommés par la Municipalité.

La mise à feu de la nouvelle **chaudière à bois** du collège du Marais est prévue pour le 16 octobre 2023.

S'agissant du nouveau bâtiment de l'UAPE, la partie construction "en dur" s'est terminée avant les vacances. Un accident de chantier est malheureusement à déplorer. La personne accidentée a toutefois pu sortir de l'hôpital trois jours plus tard. La suite des travaux se déroule actuellement dans les ateliers de l'entreprise Schaller à Gingins avec la production de la future ossature en bois.

M. Heinz FORRER :

La collecte des données en faveur du PECC est à présent terminée. Une visite du bureau Eqllosion est également intervenue. Un état des lieux sera présenté par ledit bureau au mois de novembre prochain. Une séance avec la Commune de St-Oyens interviendra également courant janvier-février 2024. Le Conseil communal sera tenu informé.



M. Philippe REYMOND

Les travaux de la **route d'Aubonne** avancent. Les feux provisoires de circulation ont pu être enlevés le 29 juillet dernier. Le revêtement définitif sera posé dans le courant de l'année 2024. L'extension des travaux à la route de Saubraz et le prolongement de la route d'Aubonne en direction de la Saubrette est encore à l'étude.

Comme annoncé ce printemps, la réalisation d'un trottoir public à la **rue Billard** a débuté. Les travaux devraient s'achever d'ici le Jeûne fédéral. Un meilleur cheminement vers le passage piéton sera également réalisé.

Les travaux au **chemin Magnin** ont redémarré. Des discussions avec l'entreprise ont permis de planifier une intervention en 3 étapes. La première étape devrait s'achever d'ici la fin du mois de septembre.

Des nouveaux marquages ont été placés à la rue du Nord dans le but de sécuriser la zone à proximité du magasin Denner. Un rond-point provisoire expérimental est actuellement testé par la DGMR au croisement entre la rue du Nord et la rue des Gouilles.

Des **comptages de véhicules** sont actuellement recensés sur certains tronçons du village. Ceci afin d'évaluer l'instauration de possibles zones à 30 km/h.

La Municipalité a déposé début juillet une proposition à la DGTL dans le cadre du futur **PACOM**. L'Autorité cantonale dispose d'un délai de 6 mois pour nous répondre. A la suite de cela, le Conseil communal sera ensuite sollicité dans le cadre de la réalisation de la suite du processus (mise à l'enquête, autorisation et projet de règlement).

Des ateliers participatifs avec le concours de la population sont prévus en novembre s'agissant du projet de la future **Place de la Vernette**. Un rapport sera dressé à la suite de ceux-ci et une consultation populaire sur le thème "l'avenir de la Vernette" sera réalisée à l'horizon du mois de mars 2024.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, notre commune est dotée d'un **service technique** à la suite de l'engagement de Mme Delphine DUPERTUIS. L'intéressée peut être contactée à l'adresse de courriel [ST@gimel.ch](mailto:ST@gimel.ch).

M. Philippe BICHSEL occupera la fonction de **commandant du SDIS** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 6. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marie PASCHE :

i) en lien avec la **circulation devant le magasin Denner**, il était également question de la pose d'un marquage visant à ne pas permettre aux véhicules de se parquer en dehors de la zone de stationnement et d'effectuer des contrôles. Qu'en est-il ?

ii) relève l'absence de **tailles de haies** à la sortie du village en direction de Longirod. Des véhicules larges et hauts ne peuvent bientôt plus passer. Des distances doivent être respectées à proximité des routes.

M. Philippe REYMOND :

i) une étude de délestage du trafic à proximité du Denner est actuellement en cours avec la création d'un cheminement piétonnier qui partirait à l'arrière du bâtiment Denner, longerait le bâtiment de la voirie pour rejoindre la laiterie. Des demandes de devis sont en cours de réalisation. Le marquage du stationnement devant le magasin Denner a également été modifié. Si les véhicules sont parqués à l'intérieur des gabarits, la circulation piétonne est possible. Une signalétique routière doit encore être posée dans cette zone, en particulier pour renvoyer les véhicules au giratoire. Il a aussi été demandé aux agents de sécurité d'Aubonne de faire des passages réguliers



## Conseil communal de Gimel

aux heures de pointes (11h-12h et 16h-18h)

ii) une information a été faite aux propriétaires il y a trois semaines. La Municipalité a pris la décision que tout ce qui viendrait à empiéter sur le domaine public sera coupé d'office par le personnel communal.

M. Olivier SCHÄR :

i) demande quelle est l'implication actuelle de la commission climat et environnement dans le cadre du **PECC**.

ii) juge les modifications apportées à la **circulation à proximité du Denner** intéressantes, mais s'interroge si la circulation ne devrait pas, tout simplement, être unidirectionnelle dans cette rue ?

M. Heinz FORER :

i) un état des lieux par le bureau Eglosion sera présenté à la Municipalité au mois de novembre suivi d'une autre séance en présence de la Municipalité de St-Oyens. Le moment de la restitution auprès de la commission thématique n'est pas encore décidé.

M. Philippe REYMOND :

ii) le comptage du trafic actuellement en cours dans le village permettra d'évaluer les flux de circulation et de déterminer si des zones 30 km/h (hors traversée du village) sont possibles pour améliorer le trafic. Un plan de circulation pour l'ensemble du village est à l'étude avec l'aide de la DGMR qui donnera lieu au dépôt d'un préavis.

Mme Doris CHRISTEN : revient sur le projet annoncé par la Municipalité de rendre **payant le parking de la Vernette**. Où en est ce projet à ce jour ?

M. Philippe REYMOND : confirme que le projet est toujours d'actualité et qu'une rencontre est intervenue récemment avec une entreprise chargée de ce type de prestations en vue d'obtenir un devis. Un préavis municipal sera déposé le cas échéant visant à rendre payant ce parking mais pour juste prix. Le parking de la Vernette et autres espaces de stationnement, s'inscrivent dans le cadre plus global de la réflexion sur la mobilité au sein du village.

Mme Sophie CROISIER :

i) estime que les **restrictions de consommation d'eau** interviennent malheureusement un peu tard dans la saison estivale. Considérant que nous sommes confrontés à des épisodes réguliers de sécheresse, il serait bon de sensibiliser la population plus tôt dans la saison.

ii) s'agissant des discussions sur un possible **projet de fusion**, serait-il possible de nous dire quels sont les avantages pour notre commune ?

iii) concernant le **projet de passage piétonnier** derrière le magasin Denner, il faut relever que l'espace est actuellement occupé par le jardin du fromager. C'est une plus-value pour la laiterie de disposer d'un potager extérieur et il serait dommage qu'il disparaisse.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

i) il était prévu de communiquer plus tôt, malheureusement, en raison de quelques difficultés de personnel, il n'a pas été possible de le faire.

ii) il est trop tôt pour répondre à cette question car le but, dans un premier temps, est de sonder la population. C'est seulement en cas d'accueil positif que des discussions plus formelles pourront être initiées. Un premier contact est intervenu avec M. Laurent CURCHOD, délégué cantonal aux fusions des communes, qui a permis d'expliquer le déroulement et les étapes d'un tel processus. Aucune autre démarche n'est intervenue à ce stade.

iii) le projet de cheminement piétonnier devrait permettre de conserver la majeure partie du jardin de la laiterie.

M. Philippe REYMOND : informe avoir présenté le tracé du chemin à notre fromager qui présente aussi un avantage pour le commerce local de permettre d'amener facilement la clientèle entre les commerces.



## Conseil communal de Gimel

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h55.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin